



# Procedure file

Informations de base			
INI - Procédure d'initiative	2006/2005(INI)	Procédure terminée	
Mise en ?uvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi			
Sujet 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche 3.50.04 Innovation			
Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		23/11/2005
		PPE-DE <a href="#">DEL CASTILLO VERA Pilar</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		27/10/2005
		PSE <a href="#">MATSOUKA Maria</a>	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation		23/01/2006
	PSE <a href="#">BONO Guy</a>		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2775</a>	22/01/2007
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2718</a>	20/03/2006
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2716</a>	14/03/2006
	<a href="#">Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)</a>	<a href="#">2715</a>	13/03/2006
	<a href="#">Environnement</a>	<a href="#">2713</a>	09/03/2006
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2711</a>	27/02/2006
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2707</a>	14/02/2006
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2705</a>	30/01/2006
	Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
<a href="#">Secrétariat général</a>			

Evénements clés			
12/10/2005	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2005)0488</a>	Résumé
19/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2705</a>	
14/02/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2707</a>	
27/02/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2711</a>	
09/03/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
13/03/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2715</a>	
14/03/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2716</a>	
20/03/2006	Débat au Conseil	<a href="#">2718</a>	Résumé
30/05/2006	Vote en commission		Résumé
01/06/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0204/2006</a>	
04/07/2006	Débat en plénière		
05/07/2006	Résultat du vote au parlement		
05/07/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0301/2006</a>	Résumé
05/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2007	Débat au Conseil	<a href="#">2775</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2005(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/6/32142

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2005)0488</a>	12/10/2005	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2005)1289</a>	12/10/2005	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE370.183</a>	28/03/2006	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE372.213</a>	04/05/2006	EP	
Avis de la commission	<b>EMPL</b>	<a href="#">PE370.143</a>	15/05/2006	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE371.981</a>	29/05/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture		<a href="#">A6-0204/2006</a>	01/06/2006	EP	

unique					
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0301/2006</a>	05/07/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)3801</a>	28/08/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)3874-3</a>	29/09/2006	EC	

## Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

**OBJECTIF** : proposer des mesures pour dynamiser l'innovation et la recherche dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

**CONTEXTE** : le nouveau partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi a confirmé que la recherche et l'innovation constituent des défis essentiels. Le Conseil européen de Barcelone de 2002 s'est donné pour but de faire passer l'investissement global de l'UE en faveur de la recherche d'environ 1,9% du PIB à près de 3% d'ici 2010, la part des fonds privés passant de 55% à deux tiers du total environ. Presque tous les États membres ont fixé des objectifs qui - s'ils sont atteints - porteront les investissements de l'UE en matière de recherche à 2,6% du PIB d'ici à 2010. Toutefois, au lieu d'augmenter, le niveau global de la recherche stagne plus ou moins dans l'UE.

La concurrence s'accroît, au niveau mondial, pour attirer les investissements dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Outre les pays attractifs tels que les États-Unis et le Japon, de nouveaux concurrents sont apparus comme la Chine, l'Inde et le Brésil. En Chine, l'investissement dans la recherche progresse de 20% par an. Le niveau de la concurrence est tel qu'aucun État membre ne peut réussir seul. Il faut assurer une coordination entre les niveaux national, régional et européen. L'action européenne doit soutenir et compléter les efforts des autorités nationales et du secteur privé.

**CONTENU** : la communication présentée par la Commission décrit de manière précise les engagements figurant dans le programme communautaire de Lisbonne et détaille les mesures soutenant la recherche et l'innovation qui sont prévues et qui sont présentées en termes généraux. Elle confirme la priorité accordée à la connaissance et à l'innovation pour la croissance, en offrant un cadre général pour le développement de synergies à tous les niveaux. Ainsi, la Commission présente des actions ambitieuses au-delà du plan d'action visant à porter l'investissement en faveur de la recherche dans l'Union européenne de 1,9% du PIB à près de 3% en 2010 et de la politique d'innovation menée jusqu'à présent. Elle renforce les liens entre recherche et innovation, la politique de recherche étant axée sur la mise au point de nouvelles connaissances et de leurs applications et sur les conditions-cadres pour la recherche, tandis que la politique d'innovation privilégie la conversion des connaissances en valeur économique et succès commerciaux.

Afin de traiter ces problèmes au niveau européen, la Commission propose un nouveau plan d'action comprenant quatre volets et 19 actions:

### 1) Recherche et innovation au cœur des politiques de l'UE.

- Une meilleure réglementation en faveur des nouvelles technologies ;
- Rediriger les aides d'État vers la recherche et à l'innovation ;
- L'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de la protection de la propriété intellectuelle ;
- Un marché unique attractif pour les chercheurs ;
- L'utilisation des marchés publics pour encourager la recherche et l'innovation ;
- Des incitations fiscales mieux et plus largement utilisées.

### 2) Recherche et innovation au cœur du financement de l'UE.

- Une mobilisation de ressources publiques et privées au profit des technologies de pointe ;
- Les fonds structurels européens, moteur de la recherche et de l'innovation ;
- L'amélioration de l'accès des PME au financement ;
- Une mobilisation des programmes nationaux pour le financement de la recherche et de l'innovation européennes.

### 3) Recherche et innovation au cœur de l'entreprise.

- § Le développement des partenariats université-industrie ;
- Des pôles d'innovation et groupements industriels et axés sur la recherche ;
  - Des services d'appui «pro-actif» aux entreprises pour stimuler la recherche et l'innovation ;
  - La gestion de l'innovation et les mutations sociales ;
  - Le potentiel des services innovants ;
  - Un système européen de suivi de la recherche et de l'innovation industrielles.

### 4) Amélioration des politiques de la recherche et de l'innovation.

- La recherche et l'innovation: une priorité des programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi ;
- L'amélioration des instruments d'analyse des politiques ;
- La promotion de l'apprentissage des politiques et de la coopération (plates-formes européennes pour partager et valider les bonnes pratiques).

Selon la Commission, la valeur ajoutée de cette communication réside dans une présentation cohérente et accessible de ses actions visant à encourager l'innovation et la recherche en Europe en tant que contribution clé à l'agenda de Lisbonne.

## Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et

## d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

---

Le Conseil a examiné le projet de conclusions élaboré par la présidence pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 23 et 24 mars 2006.

Le Conseil européen axera ses travaux sur le réexamen annuel de la stratégie pour la croissance et l'emploi qu'il a établie à Lisbonne en mars 2000 et relancée au printemps dernier, ainsi que sur une politique énergétique pour l'Europe. Il fera également le point de la situation internationale.

En ce qui concerne la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen devrait souligner la nécessité de mettre en œuvre les engagements pris l'année dernière et recenser les actions prioritaires à mettre en œuvre avant la fin de 2007, afin de permettre le lancement d'une deuxième phase de la stratégie au printemps 2008.

## Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

---

La commission a adopté le rapport d'initiative de Pilar del CASTILLO VERA (PPE-DE, ES) sur la mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne. Stipulant que l'Europe accuse toujours un retard vis-à-vis des États-Unis et du Japon en termes de croissance, de recherche et de productivité, le rapport propose des moyens de changer cette situation, notamment en promouvant l'esprit d'entreprise, en prévoyant un financement adéquat de la recherche et en regroupant les connaissances existantes. Citons, parmi les autres demandes de la commission: un soutien accru des chercheurs européens, notamment au début de leur carrière, la création d'un marché unique pour les scientifiques, l'amélioration des conditions de travail des scientifiques, des mesures pour enrayer la fuite des cerveaux et pour promouvoir une culture de l'innovation, les prix européens de l'innovation et le travail en réseau de zones dans divers régions et pays. Les députés européens appellent également à une réforme radicale des règles communautaires en matière d'aides d'État, qui consacre le transfert des subventions des grandes entreprises en difficulté vers les petites entreprises innovantes. Enfin, ils proposent la mise en œuvre d'un système de crédit d'impôt, afin d'encourager le secteur des services à s'intéresser aux résultats de la recherche et à leur mise en œuvre.

## Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

---

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Pilar del CASTILLO VERA (PPE-DE, ES) en réponse à la communication de la Commission visant à proposer des mesures pour dynamiser l'innovation et la recherche dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

Les députés invitent les États membres à promouvoir l'esprit d'entreprise dès les premiers stades du système éducatif et à renforcer leur soutien à l'apprentissage tout au long de la vie en encourageant activement la formation aux TIC pour les travailleurs et les personnes sans emploi. Conscients des retards pris par l'Union quant à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ils lancent un appel aux États membres, afin qu'ils s'approprient la relance de la stratégie de Lisbonne.

Parmi les nombreuses demandes formulées par le Parlement, il faut mentionner : la nécessité de mettre en avant les filières scientifiques et de promouvoir les récompenses et incitations existantes, tels que les prix Descartes et Aristote, ou le Prix du jeune scientifique; le renforcement de l'aide aux chercheurs européens les plus qualifiés, en particulier les chercheurs en début de carrière ; la promotion de mesures d'incitation visant à améliorer les conditions de travail des scientifiques et des chercheurs et à assurer la formation continue des travailleurs; une lutte efficace contre la fuite des cerveaux et la mise en place de mesures adéquates pour attirer l'excellence sur le sol de l'UE en promouvant notamment des programmes d'échanges avec les pays tiers ; la création et la promotion des prix européens de l'innovation ; la fixation d'objectifs clairs en matière de création de centres d'excellence, qui devraient tous disposer de « laboratoires de créativité ».

Le Parlement recommande de veiller tout particulièrement à assurer une participation appropriée des PME à la recherche et au développement en prenant des mesures concrètes, notamment en affectant une partie des crédits de recherche aux PME. Il met l'accent sur la nécessité de soutenir les PME quant à leurs capacités de recherche et souligne qu'il importe d'améliorer l'accès des PME au financement.

Les députés invitent les États membres à mettre en place un environnement plus favorable à l'innovation pour les citoyens et les entreprises, via une meilleure réglementation, de meilleures normes, de meilleures procédures en matière de marchés publics et de meilleurs droits de propriété intellectuelle. Ils rappellent la nécessité d'instaurer un brevet et une marque communautaires et de veiller à une plus grande réciprocité entre les systèmes européen, américain et japonais de brevets. Ils soulignent qu'un système européen des brevets intégré fondé sur des normes juridiques démocratiques doit faire partie intégrante d'une stratégie innovante dans le cadre de laquelle il convient de garantir un équilibre entre la protection de la propriété industrielle, la diffusion des connaissances techniques, et une concurrence libre et sans entrave.